

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 5/2022 - Budget général

Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Solange DOMINGUEZ
GUILLERMET Maria pouvoir à Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants

Vu la délibération n°2020-07 du 26 février 2020 actant l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme BALLEST Claude, et actant le bail emphytéotique entre le CENRA (conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes) et la Commune pour une durée de 30 ans (de 2022 à 2052) concernant le terrain ZE 64 « Le Bachet » pour une superficie de 2 ha 09 a 84 ca, situé sur l'ex-commune de Cormaranche.

L'acte notarié a été signé le 08/06/2022, l'annuité du bail emphytéotique, soit 2.10 €/an, n'a pas été prévue lors de l'établissement du budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin de comptabiliser les écritures d'ordre du bail emphytéotique entre la Commune Plateau d'Hauteville et le CENRA :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
752-042	Autres produits de gestion courante		+3,00
023	Virement à la section d'investissement	+ 3,00	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	+ 3,00	+ 3,00

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
16878-040	Autres organismes et particuliers	+ 3,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 3,00
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	+ 3,00	+ 3,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/12/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221130-DE-2022-13-16-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022